



Numéro de l'avis
de contravention
6222280963



AVIS DE CONTRAVENTION

www.antai.gouv.fr est l'unique site officiel habilité vous permettant
de réaliser gratuitement toutes vos démarches en ligne dont les
contestations.

Date de l'avis de
contravention
13/02/2025

Madame, Monsieur,

Le véhicule immatriculé DY-297-VZ conduit par M.
LEYMOND REGIS NICOLAS a fait l'objet d'un
contrôle ayant permis de constater l'infraction
ci-dessous.

LA POSTE

ZA4
127277 11229 2169
1/ 3 1 289

SD : 865021935515545



LEYMOND REGIS NICOLAS
312 LIEU-DIT LADENAUD
46800 SAUX

DESCRIPTION DE L'INFRACTION

USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION.

- Prévue par Art. R. 412-6-1 al. 1 du C. de la route.
- Réprimée par Art. R. 412-6-1 al. 4, al. 5 du C. de la route.

Date / heure de constatation : le 07/02/2025 à 10h52

Lieu : DEPARTEMENTALE D656

- PK/PR : 004.000
- Direction : CAHORS
- VILLESEQUE - 46

Effet(s) sur le permis de conduire

- Cette infraction entraîne un retrait de 3 point(s) du permis de conduire. Une fois votre amende payée, vous recevrez un courrier du service du Fichier national des permis de conduire vous informant de ce retrait de point.

Identification du véhicule

- Immatriculation : DY-297-VZ
- Pays : FRANCE
- Marque : IVECO

Agent verbalisateur

- Agent verbalisateur N°: 00484179
- Code Service : 02286

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION

Vous devez payer l'amende sur le site www.amendes.gouv.fr ou en utilisant les autres modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ».

Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait éventuel de point(s) correspondant (articles 529 du Code de procédure pénale et L223-1 du Code de la route).

Montant de l'amende

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 135 €

Si vous payez dans les 15 jours à compter du 13/02/2025, le montant de votre amende est ramené à :

Ce délai est porté à 30 jours en cas de paiement sur internet, par serveur vocal, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé ou auprès des centres des finances publiques (uniquement par carte bancaire). Voir notice de paiement ci-jointe. 90 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 13/02/2025, le montant de votre amende majoré :

Dans ce cas, vous recevrez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale. 375 €

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION

N'effectuez pas de paiement.

Réalisez gratuitement votre démarche sur le site www.antai.gouv.fr. Sinon, complétez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à :

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC PRÈS LE
TRIBUNAL DE POLICE DE CAHORS
CS 41101
35911 RENNES CEDEX 9